REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33 L'AN deux mille vingt, le **16 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session

ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la

Nombre de Conseillers

présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET,

présents ou représentés :

Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes

33 Nombre de votants :

STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

33

ABSENTS:

Date de convocation :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal 10 juillet 2020

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale

<> <> <> <>

Déléguée Date d'affichage :

23 juillet 2020

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20200716-DELIB20071602-

Date de télétransmission : 17/07/2020 Date de réception préfecture : 17/07/2020



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

QUESTION N° 2

OBJET: Représentation de la Commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, le nombre d'administrateurs a été fixé à :

- 8 membres nommés par le Maire, par arrêté
- 8 membres du Conseil municipal

Il convient à présent de procéder à la désignation des cinq membres du conseil municipal selon les modalités de scrutin ci- après ; en effet selon les articles L123-6 et R-123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS est composé par <u>le Maire, Président de droit</u> et par des membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste de candidats peut être incomplète. Les membres sont élus par un scrutin de listes, à vote secret.

1ere liste:

- Michèle GRENET
- Hélène BERTHELEMY
- Pierre CHASSAING
- Elodie ACKNIN
- Géraldine TOVAR
- Pierrick VERMOREL
- Sandrine ROUSSEL
- Evelyne VAUGIEN

2eme liste:

- Nathalie NIORT
- Véronique LYON
- Bruno RESSOUCHE
- Karine PARRAIN
- Boris BOUCHET
- Charles BRAULT
- Michel BAGES
- Christine PIRES-BEAUNE

Déclarés <u>élus 1^{ère} liste</u> :

- Michèle GRENET
- Hélène BERTHELEMY
- Pierre CHASSAING
- Elodie ACKNIN
- Géraldine TOVAR
- Pierrick VERMOREL

Déclarés élus 2ème liste :

- Nathalie NIORT
- Véronique LYON

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20200716-DELIB20071602-

DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

